



Approche basée sur les droits Du local à l'international

Rapport annuel 2019



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

actalliance

Présentation générale

À la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM), les personnes et les communautés sont au cœur de toutes nos actions : ce sont elles les acteurs clés de leur avenir. Adopter une approche basée sur les droits signifie que nous les aidons à s'organiser et à se responsabiliser, en respectant avant tout leur dignité par un travail centré sur les personnes.

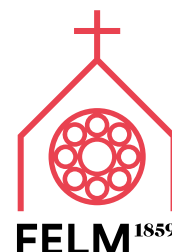
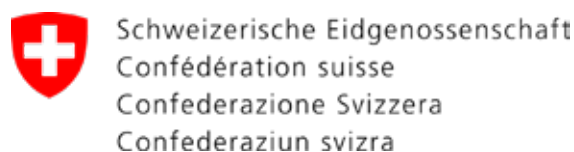
En les accompagnant – en amplifiant leur voix aux niveaux national et international – nous faisons en sorte que ces communautés soient entendues. C'est dans cette capacité à relayer ces voix du « local à l'international » que réside une grande partie de notre valeur ajoutée. Cependant, le plaidoyer ne consiste pas uniquement à participer aux débats politiques internationaux. Notre objectif consiste également à faire en sorte que les engagements pris aux niveaux international et national engendrent des améliorations concrètes dans les conditions de vie au niveau local. Notre méthodologie « du local à l'international » peut ainsi également être qualifiée de « local à l'international puis retour au local », soulignant ainsi à quel niveau l'approche doit avoir un effet. La FLM a un rôle proactif et dynamique à tous les niveaux – local, national et international – mais pour autant, nous n'insistons pas sur notre visibilité ni ne souhaitons prendre la place d'autres acteurs de la société civile locale et nationale. De même, nous travaillons en coalition avec d'autres acteurs internationaux. En cela, notre présence à Genève et notre étroite collaboration avec les organismes des églises membres de la FLM impliqués dans l'aide humanitaire et le développement ainsi qu'avec des partenaires internationaux signifient qu'ensemble nous disposons d'un réel effet de levier auprès d'importants acteurs internationaux, notamment l'ONU, les gouvernements, le secteur privé et d'autres porteurs de devoirs.

Ces dernières années, la FLM a développé cette approche dans une dizaine de pays avec des projets qui combinent l'action en vue d'un changement au niveau local et le plaidoyer aux niveaux national et international. L'initiative s'est concentrée sur le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies et sur d'autres mécanismes internationaux de droits humains, dans le but de garantir un réel changement au niveau local dans des domaines tels que les droits des communautés marginalisées, les droits des réfugiés, les droits des femmes et le droit à la terre.

Cette approche a favorisé la collaboration interdépartementale au sein de la FLM et s'est vue davantage intégrée et adoptée à travers la FLM en tant qu'expression majeure de sa nouvelle orientation stratégique pour 2019-2024. La nouvelle équipe « Action pour la justice », qui fait le pont entre les différents départements de la FLM sur la thématique du plaidoyer, aura un rôle clé à jouer pour garantir cette approche conjointe et cohérente durant l'année 2020 et au-delà.

La collaboration avec nos partenaires garde en cela un rôle essentiel.

Jusqu'à présent, se sont engagés concrètement et ont apporté des ressources : Pain pour le Monde (BfdW), ACT Église de Suède (Act CoS), Finn Church Aid (FCA), la Mission Evangélique Luthérienne Finlandaise (FELM), le canton de Genève, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de Suisse, le Comité national allemand (GNC) et l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). Nous avons collaboré avec le Centre de ressources sur les entreprises et les droits humains (BHRRC), la Fondation Mukwege, l'Université de Genève, UPR Info et de nombreux autres partenaires locaux. À mesure que nous élargissons notre approche, nous espérons que cette collaboration se développera encore davantage.



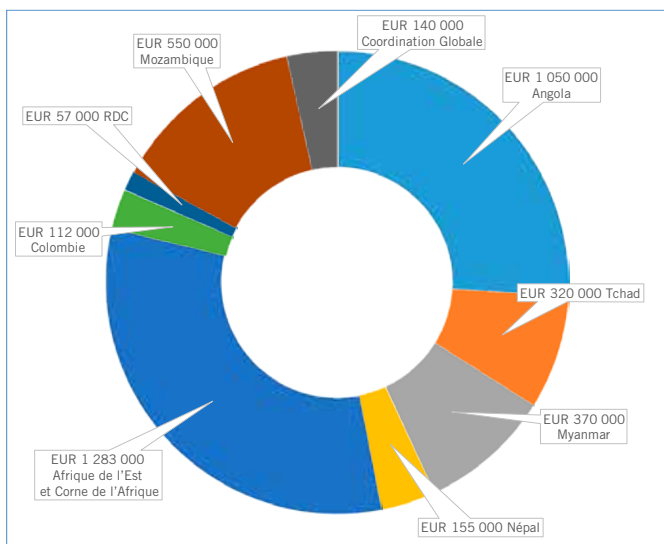
« Nous ne serons plus sans voix, nous ne serons plus invisibles. »

– Les femmes santhals à Dhanpalthan, Morang, au Népal, soutenues par la FLM Népal à travers son programme d'autonomisation basée sur les droits

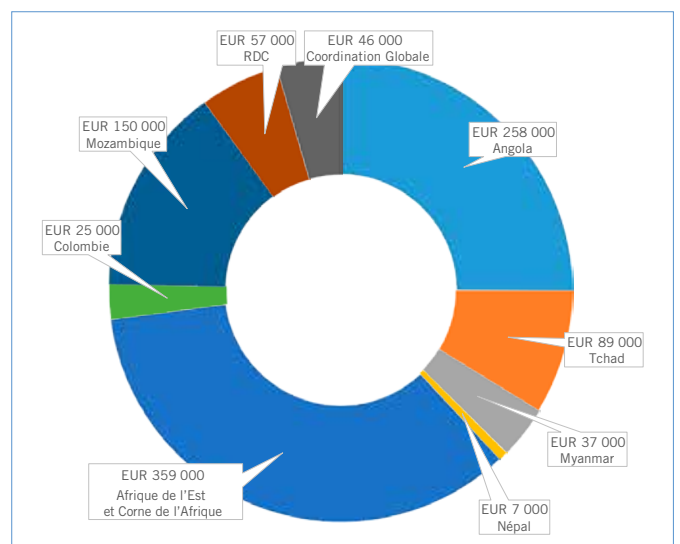
Photo : FLM/A. Calma



Ressources (2018-2021)



Dépenses réalisées en 2019*



*Chiffres non audités

1. Droit à la terre

Permettre aux réfugiés d'accéder à la terre au Tchad

LOCAL

Au niveau local, la FLM a décidé d'axer son plaidoyer sur l'accès à la terre, qui est un problème crucial pour les réfugiés du Soudan et de la République centrafricaine (RCA) ainsi que pour les rapatriés tchadiens de RCA, car ils ont besoin de terres pour cultiver ou développer des activités pour leur autonomie. Onze comités de soutien composés de membres des communautés d'accueil et des réfugiés ont été mis en place dans les régions de Goré et de Farchana, créant ainsi des espaces de négociation pour que les réfugiés puissent accéder à des parcelles de terre. Le partenaire ATURAD et les comités de soutien ont identifié les ménages les plus vulnérables et ont offert à 75 personnes une formation en entrepreneuriat, dont 52 ont reçu un soutien financier pour leur activité génératrice de revenus. En outre, 150 ménages ont bénéficié d'outils agricoles et de semences pour leurs cultures pluviales. 67 % de ce matériel a été accordé à des femmes car celles-ci se trouvent souvent dans une position plus vulnérable.



NATIONAL

INTERNATIONAL

La FLM Tchad s'est engagée dans l'Examen Périodique Universel afin de tenir le gouvernement responsable de ses engagements au niveau international et a organisé la visite de plaidoyer de représentants de la société civile tchadienne à Genève en 2018. Depuis lors, la FLM travaille avec les organisations de la société civile (OSC) pour conduire à des améliorations concrètes. En partenariat avec le Collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme (CADH), la FLM a organisé un atelier de deux jours pour élaborer un plan de mise en œuvre par module thématique. De plus, la FLM Tchad a donné de la visibilité aux problèmes rencontrés par les réfugiés au travers de spots radio et d'articles de presse sur la mobilité des réfugiés et leur accès au crédit par exemple, dans le but de sensibiliser le grand public et de faire évoluer les mentalités des communautés locales vers plus d'ouverture.

« Grâce aux négociations menées avec les communautés d'accueil, j'ai pu cultiver un lopin de terre avec les graines de sésame et les boutures de pommes de terre fournies par la FLM. La récolte de pommes de terre a été particulièrement bonne, cela a amélioré notre alimentation et j'ai pu payer les frais de scolarité de mes trois enfants. J'ai également lancé une petite activité de broderie grâce à la vente d'une partie de la récolte. »

Ibrahima – rapatriée vivant dans le camp de Danamadja

2. Droits des communautés marginalisées

Soutenir un plaidoyer fondé sur des preuves au Népal

LOCAL

La FLM a aidé des organisations locales et des membres de la communauté à collecter des données sur les droits humains via une application mobile créée en 2017 pour alimenter un rapport annuel sur les droits économiques, sociaux et culturels. La FLM travaille avec des communautés marginalisées qui ont peu accès aux processus décisionnels au Népal. Grâce à cette initiative, les communautés peuvent collecter des données pertinentes pour renforcer leur plaidoyer sur les problèmes qu'elles rencontrent. En particulier, les Dalits, les Santhals et les Haliyas affranchis ont participé à la collecte de données dans les districts de Morang, de Sarlahi et de Doti, soumettant 3841 formulaires via l'application mobile.

Ce plaidoyer fondé sur des preuves a entraîné des résultats positifs. Ainsi, la municipalité rurale de Kanepokhari a créé des quotas pour que les jeunes santhals, jhagads, musahars et batars puissent accéder aux bourses des programmes de formation professionnelle.

La municipalité de Rangeli a alloué un budget spécifique au développement communautaire et à un programme de promotion culturelle pour la communauté santhale. De même, la municipalité de Jahada a entamé un processus de création d'un musée santhal. Huit autorités locales ont collecté une liste de 3892 Haliyas qui ne figuraient pas dans leurs registres. Cette collecte de données par la base est un moyen de renforcer le plaidoyer aux niveaux national et international.

NATIONAL

En partenariat avec des acteurs de la société civile nationale tels

que l'INSEC, la FLM a soutenu des consultations aux niveaux fédéral et provincial où les communautés pouvaient directement aborder des sujets tels que la privation des terres, l'apatridie et la citoyenneté pour les Santhals, l'intouchabilité et la discrimination pour les Dalits, ou les questions de terre et de moyens de subsistance pour les Haliyas.

INTERNATIONAL Les problématiques soulevées par les communautés lors des consultations provinciales et recueillies via l'application mobile figureront dans le rapport de l'EPU de la société civile que la FLM et ses partenaires soumettront au système des Nations Unies en 2020. La FLM soutiendra également la société civile népalaise lors de la session de l'EPU pour le Népal (2020/2021).

Autonomisation des communautés ethniques en Colombie

Le fleuve Atrato est l'un des trois seuls fleuves au monde qui ait été reconnu détenteur de droits. Un jugement célèbre de 2016 émanant de la Cour constitutionnelle de Colombie, connu sous le nom de T-622, a non seulement donné au fleuve un statut juridique, mais a également garanti que les communautés ethniques soient protégées dans leurs droits à la vie, à la santé, à l'eau, à la sécurité alimentaire, à la culture, au territoire et à un environnement sain.

Le bassin du fleuve Atrato, reconnu dans le monde entier pour sa biodiversité, a subi les pressions des industries d'extraction, dans un contexte de manque flagrant de dispositifs institutionnels de protection. En conséquence, le fleuve a été progressivement pollué, affectant la santé et le bien-être des communautés ethniques vivant le long de ses rives, qui ont également dramatiquement souffert du conflit armé.

Ce jugement est devenu une référence internationale car non seulement il attribue des droits à la nature, mais il met aussi en évidence ses liens étroits avec les communautés locales, qui se voient octroyées un rôle dans l'élaboration des politiques publiques. La FLM Colombie et son partenaire Tierra Digna travaillent ainsi avec les Gardiens de l'Atrato, un organisme ethnique et communautaire qui veille à la mise en application du jugement.

LOCAL

Au niveau local, des activités de formation ont permis de renforcer la capacité des communautés à défendre leurs droits économiques, sociaux et culturels. En collaboration avec FIAN Colombie, une étude a été menée pour évaluer leur souveraineté alimentaire et leurs modes de production. Ce rapport a permis de cartographier les défis, de formuler des recommandations ainsi que de contribuer à construire la mémoire collective des méthodes traditionnelles de souveraineté alimentaire.

NATIONAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du jugement T-622, des instances de suivi ont été créées, composées à la fois d'entités de l'État colombien et de la communauté. La FLM Colombie et ses partenaires ont œuvré pour renforcer les aptitudes des Gardiens en communication et plaider pour qu'ils puissent faire entendre leur voix à Bogota auprès d'organismes de coopération, d'ambassades et des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture.

INTERNATIONAL

Une visite de plaidoyer des Gardiens de l'Atrato est prévue en 2020 en Suisse, pour renforcer la collaboration avec les réseaux de soutien à la mise en œuvre de l'arrêt T-622, ainsi que pour sensibiliser le grand public.



Ces femmes militent à Quibdó pour la protection de leur environnement : « Nous sommes toutes et tous les gardiens du fleuve Atrato. Le fleuve Atrato a le droit à la restauration, la protection, la conservation et l'entretien. » Photo : Tierra Digna

3. Droits de l'enfant

Soutenir la société civile pour faire avancer les droits des enfants au Soudan du Sud

LOCAL

Le projet a soutenu la Commission Nationale des Droits Humains du Soudan du Sud dans un exercice de surveillance des prisons de Djouba avec le soutien technique de la Mission des Nations Unies au Soudan

du Sud. Les priorités portaient sur les enfants en conflit avec la loi et sur la situation des femmes enceintes et allaitantes. En outre, des représentants du comté de Pariang ont été formés sur les droits humains et le processus de l'EPU. En conséquence, les autorités locales ont manifesté leur intérêt pour diffuser le plan d'action stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants dans l'État de Ruweng avec le soutien de la FLM. Dans le camp de réfugiés de Pami, un autre atelier a été organisé sur les droits humains

« À notre gouvernement : Expliquez à mes parents combien mon éducation est importante. Sensibilisez ma communauté et mes frères. Dites-leur que le mariage précoce anéantira mes rêves qui leur offrirait la lune. C'est la voix d'une fille qui pleure et gémit pour ses droits. »

Message d'une école secondaire du diocèse de Djouba

et le plaidoyer pour permettre à un groupe de jeunes de défendre la cause des membres de la communauté. Les problèmes définis comme prioritaires sont le mariage des enfants et le travail des enfants.

NATIONAL Au cours des dernières années, la FLM a été un moteur pour maintenir la collaboration entre la société civile et le gouvernement du Soudan du Sud. En conséquence, les OSC ont été invitées par le gouvernement à s'engager dans d'autres instruments relatifs aux droits humains tels que la Convention sur l'élimination de toutes les

formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, la FLM a organisé un colloque sur les droits de l'enfant avec la participation de six écoles à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, en partenariat avec la coalition de la société civile sur l'EPU. Les élèves ont eu la possibilité de débattre et de concevoir des messages de plaidoyer, en particulier concernant le mariage des enfants, qui ont été largement diffusés à la radio.

INTERNATIONAL La FLM a soutenu la participation de trois représentants des OSC au Conseil des droits humains en février 2019 et a organisé une manifestation parallèle sur le processus de mise en œuvre de l'EPU du Soudan du Sud avec le ministre de la Justice. Le but de l'événement était de montrer les bonnes pratiques de collaboration entre le gouvernement et la société civile et d'aborder les thèmes de paix et réconciliation ainsi que les droits des femmes.

4. Droits des réfugiés

Permettre aux réfugiés du Kenya d'être entendus à niveau national et international

LOCAL Après avoir continuellement formé les réfugiés en matière de droits humains au cours des dernières années, la FLM Kenya a été en mesure de susciter la création d'une plateforme nationale de défense des réfugiés appelée KADANA et comprenant des membres de Kakuma, de Dadaab et de Nairobi. Ce réseau veut être la voix des communautés, à travers un engagement dans le plaidoyer local, national

et international, ainsi que la collecte et le partage de données. En 2019, la FLM l'a accompagné dans son processus de constitution démocratique. KADANA et ses 130 membres ont constamment fait le lien entre les réalités auxquelles sont confrontés les réfugiés au niveau local, que ce soit dans les camps de Kakuma et de Dadaab ou dans les zones urbaines de Nairobi, et les débats ayant cours au niveau national.

NATIONAL KADANA dispose d'une solide base régionale de réfugiés très instruits et d'une équipe de réfugiés urbains particulièrement dy-



« Pour nous, KADANA peut être notre voix pour atteindre les décideurs au niveau international. C'est un rêve vieux de 25 ans, auquel nous avons échoué jusqu'ici parce que nous étions seuls. La FLM est notre wifi, nous sommes maintenant connectés les uns aux autres dans tout le pays. Nous sommes tous ici des responsables ou bénévoles d'organisations dirigées par des réfugiés et avons une grande expérience à partager. J'aide les réfugiés et les migrants lorsqu'ils ont des problèmes avec la police. Au moins maintenant, la police nous connaît bien, donc nous pouvons mieux travailler ensemble. La FLM nous a donné un havre de paix où nous pouvons rêver et pleurer, elle a vraiment un grand cœur. »

Saïd Abukar – Président de KADANA – Réfugié de Somalie

namiques qui ont grandement contribué à briser l'isolement des réfugiés. En outre, la FLM a constamment abordé la question des réfugiés dans les débats nationaux par le biais de la coalition de la société civile sur l'EPU, qui a soumis un rapport conjoint signé par 130 organisations. La FLM, KADANA, le Consortium des réfugiés du Kenya et le Comité international de secours ont soumis également un rapport axé sur des questions spécifiques aux réfugiés. D'autre part, la FLM a invité la Commission Nationale des Droits Humains du Kenya à mener deux missions d'enquête dans les camps de réfugiés de Kakuma et de Dadaab et depuis, la Commission joue un rôle important dans le suivi du processus de réinstallation des réfugiés somaliens de Dadaab. Une forte coordination a également été mise au point dans le processus de formulation du projet de loi sur les réfugiés : la FLM a soumis un exposé de position à l'Assem-

blée nationale et a aidé les membres de KADANA à assister aux séances publiques.

INTERNATIONAL La FLM a soutenu la visite de plaidoyer de deux représentants de la société civile à Genève pour la pré-session de l'EPU, dont un réfugié de Dadaab représentant KADANA. Celui-ci a été en mesure d'exprimer de manière convaincante les réalités et les recommandations lors de réunions avec dix missions diplomatiques. Il faut souligner que les réfugiés des pays du Sud ont rarement la possibilité de faire entendre leur voix directement dans les forums internationaux, car obtenir un titre de voyage est extrêmement ardu.

5. Droits des femmes

Amplifier la voix des survivantes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo (RDC) a connu l'un des conflits les plus meurtriers du monde entre 1996 et 2003, faisant plus de 5 millions de morts. La violence sexuelle a été largement utilisée comme arme de guerre et, malgré la fin officielle du conflit, la violence sexuelle et les viols sont toujours répandus.

LOCAL Le Mouvement des Survivant-e-s de Viols et Violences Sexuelles en RDC a été créé en 2017 avec le soutien du docteur Denis Mukwege dans l'Est du pays. Son objectif est de briser le silence et de permettre aux victimes de participer à la lutte contre les violences sexuelles. La FLM, en partenariat avec la Fondation Mukwege et le Mouvement des Survivant-e-s, a soutenu l'extension du mouvement au Kasaï, où la crise oubliée a conduit à une violence sexuelle et sexiste généralisée.

En conséquence, 1800 femmes ont participé à des activités de sensibilisation et 289 ont rejoint le réseau au Kasaï, dont trois survivantes ont été nommées coordinatrices. Huit émissions de radio ont été diffusées dans la langue locale, le tshiluba, pour sensibiliser la communauté au sens large à l'impact des violences sexuelles. Le réseau est désormais un acteur reconnu au niveau provincial.




NATIONAL La FLM a assuré une coordination étroite entre le nouveau réseau au Kasaï et le Mouvement des Survivant-e-s dans l'Est de la RDC, dont les membres sont plus expérimentés. Des survivantes du Kasaï ont pu se rendre à Bukavu, dans l'Est de la RDC, pour participer aux activités menées par le mouvement national, en particulier lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre.



Le film SEMA (Briser le silence en swahili) est l'histoire bouleversante de survivantes de violences sexuelles en temps de conflit.

INTERNATIONAL La FLM, la Fondation Mukwege et le Mouvement des Survivant-e-s ont collaboré dans plusieurs actions de plaidoyer. La coordinatrice nationale du Mouvement des Survivant-e-s s'est rendu à Genève pour l'Examen Périodique Universel de la RDC et a pu mettre en avant les enjeux de la prise en charge globale des victimes, de la prévention des violences sexuelles, de la lutte contre l'impunité des auteurs et de la nécessité d'un fonds de réparation pour les victimes. Les mêmes organisations ont soumis un rapport conjoint intitulé « La voix des survivant-e-s de violences sexuelles en temps de conflit » au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vue de l'examen de la RDC. En outre, la FLM a organisé à Genève une session de formation au plaidoyer et à la prise de parole en public pour sept membres du Réseau international des survivant-e-s (SEMA). Le film « Briser le silence », produit par le Mouvement des Survivant-e-s en RDC, a été projeté à l'Université de Genève durant cette visite.

Exemples de réussites en 2019

	Processus principaux	Principales réalisations
	Au Tchad, 11 comités de soutien ont été créés pour que les réfugiés accèdent à des parcelles de terre et pour une meilleure intégration globale.	75 personnes ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat, 52 d'une aide pour leur activité lucrative, 150 ménages ont reçu outils agricoles/semences.
	En Colombie, les Gardiens de l'Atrato ont bénéficié d'un renforcement de capacités et d'un encadrement pour leur souveraineté alimentaire.	À la suite d'une étude sur la souveraineté alimentaire, 12 initiatives ont été identifiées pour développer des projets de subsistance par l'élevage, la pédagogie environnementale, la médecine traditionnelle, etc.
	Au Myanmar, la FLM a collaboré avec des ONG locales à la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre, touchant plus de 290 membres de la communauté.	La FLM a aidé les communautés à revendiquer leur droit à l'identité. En conséquence, des demandes d'enregistrement des naissances ont été déposées pour 426 enfants du canton d'Ann.
	Au Mozambique, la loi qui criminalise le mariage des enfants a été approuvée par l'Assemblée de la République. Des campagnes contre le mariage des enfants ont été menées dans la province de Sofala dans 32 écoles et à travers 20 formations communautaires.	26 écoles des districts de Buzi et de Chibabava ont intégré le mariage précoce dans leur programme éducatif. Une action menée par la communauté a permis à 80 % des filles qui avaient quitté l'école du fait de leur mariage de reprendre leur scolarité.
	Au Soudan du Sud, la FLM a organisé un atelier sur la rédaction de rapports à mi-parcours pour l'EPU, que le gouvernement et la société civile ont pu soumettre à temps.	Les OSC ont pu s'engager avec le gouvernement dans d'autres instruments relatifs aux droits humains tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.
	En Ouganda, en partenariat avec ACT Alliance, la FLM a poursuivi son engagement de plaider autour du projet de loi sur les délits sexuels en s'adressant à divers groupes religieux et en organisant des sessions de formation qui ont permis de préciser leur rôle pour encourager la loi.	La FLM a rencontré la présidente du Parlement lors d'une réunion organisée par l'Association des femmes parlementaires d'Ouganda qui a rassemblé les organisations engagées dans le plaidoyer autour de ce projet de loi. La présidente a promis un traitement rapide du projet une fois publié au Journal Officiel pour débat.
	Au Népal, la FLM a soutenu des consultations sur l'EPU au niveau provincial en collaboration avec l'INSEC, où les communautés ont directement soulevé leurs préoccupations en demandant qu'elles soient incluses dans le processus de l'EPU.	Les municipalités au niveau local ont déjà apporté des changements importants à leurs politiques pour résoudre certains des problèmes soulevés. Au niveau national, la FLM et l'INSEC soumettront un rapport parallèle à l'EPU intégrant les questions soulevées par les communautés.
	En Éthiopie, la FLM a soutenu 3 représentants de la société civile pour présenter leurs rapports et recommandations lors de la pré-session de l'EPU à Genève et rencontrer 6 missions permanentes.	L'Éthiopie a accepté 8 recommandations sur les droits des réfugiés et personnes déplacées. 4 de ces 8 recommandations ont été formulées par des États rencontrés par la délégation éthiopienne pendant la pré-session.
	Au Kenya, les membres de KADANA et d'autres partenaires locaux ont reçu un soutien pour soumettre des rapports conjoints à l'EPU et faire pression auprès de 10 missions étrangères.	Un réfugié de Dadaab représentant KADANA a pu assister à la pré-session de l'EPU à Genève, ce qui est une réussite en soi vu la difficulté à obtenir une autorisation de voyager.
	En Angola, la FLM a participé activement à la création d'une coalition et à la soumission d'un rapport alternatif pour l'EPU. Une importante délégation de représentants de la société civile a été soutenue pour assister à la pré-session à Genève et rencontrer des missions étrangères.	L'Angola a pris acte d'un certain nombre de recommandations parmi les questions prioritaires définies par la FLM, notamment le droit à la terre, les droits des femmes et les droits des réfugiés.
	Un rapport conjoint a été soumis par la FLM, la Fondation Mukwege, la Fondation Panzi et le Mouvement des Survivant-e-s au comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes lors de l'examen de la RDC.	Un certain nombre de recommandations formulées dans le rapport alternatif ont été reprises par le comité dans son examen de la RDC. Sur la question des violences sexuelles, le gouvernement de la RDC a accepté 11 recommandations formulées par les pays rencontrés lors de la pré-session de l'EPU.

Fédération luthérienne mondiale

Route de Ferney 150

Case postale 2100

1211 Genève 2, Suisse

www.lutheranworld.org

info@lutheranworld.org

Photo de couverture : La FLM a donné des semences aux communautés d'accueil et aux réfugiés dans l'Est du Tchad, favorisant leur coexistence pacifique et un meilleur accès à la terre pour les ménages vulnérables. Hawaya Adam Idriss, du village de Glane, est fière de sa récolte d'arachides. Photo: J.Daitangar/ATURAD



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE